

sortes qui s'y trouvaient cachés. Le roi du pays fut informé, et, tout joyeux, dit à ses ministres : « Comment faut-il faire pour que cet homme reste toujours dans mon royaume et n'aille pas ailleurs, en sorte que mon trésor puisse s'enrichir de toutes sortes d'objets précieux ? » Un sot ministre se rendit alors auprès du r̥ṣi et lui arracha les deux yeux qu'il rapporta au roi en disant : « Comme je lui ai arraché les yeux, il ne pourra plus s'en aller et devra toujours rester dans ce royaume ». Mais le roi lui répliqua : « Si j'avais un vif désir que ce r̥ṣi demeurât ici, c'est parce qu'il pouvait apercevoir tout ce qui était caché dans la terre ; mais maintenant que vous avez détruit ses yeux, quel besoin ai-je qu'il reste ici ? »...

N° 273.

(*Trip.*, XXIV, 8 p. 72 r°.)

Celui qui fit périr son troupeau de bœufs (1).

Il y avait autrefois un homme qui possédait deux cent cinquante bœufs et qui les menait constamment à la recherche des eaux et des pâturages pour leur donner à manger suivant les saisons ; un jour, un tigre dévora un de ses bœufs. Le propriétaire des bœufs fit cette réflexion : « Puisque j'ai perdu ce bœuf, mon troupeau n'est plus complet ; à quoi me servent donc les autres ? » Il les mena sur le bord abrupt d'un ravin profond et les poussa dans le fond de l'abîme, en sorte qu'il les fit tous périr...

(1) Cf. Julien, *les Avadânas*, t. I, p. 197-198, où la conclusion morale est traduite intégralement.